

# Contournement Sud-Ouest de Cherbourg-en-Cotentin

8 février 2024

Réunion d'information auprès des élus  
de la communauté d'agglomération Le Cotentin



# Une ambition commune

## Les porteurs du projet :



## Les autres acteurs :





# Engager un dialogue de citoyen

Une démarche volontariste de dialogue citoyen

Susciter la participation la plus active possible

**Concertation préalable**  
sous l'égide d'un garant indépendant désigné par la CNDP

# La Commission Nationale du Débat Public : qu'est-ce que c'est ?

## AUTORITÉ

*Habilitée à prendre des décisions en son nom propre*



## ADMINISTRATIVE

*Institution publique*



## INDÉPENDANTE

*Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique*



# La CNDP : défend un droit

*“Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.”*

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle en 2005

# La CNDP : 6 principes



## INDÉPENDANCE

Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



## NEUTRALITÉ

Par rapport au projet



## TRANSPARENCE

Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



## ARGUMENTATION

Approche qualitative des contributions, et non quantitative



## ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



## INCLUSION

Aller à la rencontre de tous les publics

# Garant CNDP : rôle et missions

- Défendre le droit individuel,
- Aller à la rencontre de tous les acteurs concernés,
- Accompagner et Guider la Maître d'Ouvrage dans l'élaboration du dossier de concertation pour le respect du droit à l'information du public (principes d'accessibilité, de transparence, de clarté et de complétude des informations),
- Permettre au public de débattre de l'opportunité du projet.



**Bruno  
BOUSSION**

Garant de la Commission  
Nationale du Débat Public

**M. Boussion est à la disposition du public pour toutes questions relatives à l'organisation et au déroulement de la concertation préalable**



# Concertation préalable

Une étape fondamentale  
dans la vie d'un projet

# Principes et objectifs



**Informé de manière transparente le public** sur les enjeux et impacts du projet : ses objectifs, son contenu, son état d'avancement, les décisions prises, ses impacts socio-économiques, environnementaux, ...



**Être à l'écoute de tous les avis et interrogations, et y répondre :**

la concertation préalable permet d'engager un processus permettant d'entendre les parties prenantes, les différentes prises de position tant sur le plan socio-économique qu'environnemental.



**Recueillir les observations du public et y répondre :** afin d'établir un bilan des enseignements qui alimentera les phases d'études ultérieures.



# Un droit constitutionnel

## La concertation préalable :

- ✓ procédure réglementaire régie par le code de l'environnement
- ✓ première étape d'un continuum de participation du public
- ✓ permet de questionner et de débattre de l'opportunité du projet et de ses alternatives



# Concertation préalable

## Le dispositif

# Faire connaître la concertation

**>> Du lundi 26 février au lundi 15 avril 2024**



**Obtenir un maximum d'avis  
sur les registres**

# S'informer et participer

- ✓ **Dossier de concertation consultable dès le 12 février 2024 :**
  - > dans 21 mairies
  - > au siège de l'agglomération Le Cotentin
  - > au service documentation du Département
  - > sur le site [manche.fr](http://manche.fr)
- ✓ **Un registre est mis à disposition sur tous ces sites afin d'y exprimer son avis à partir du 26 février 2024.**
- ✓ **Un cahier des acteurs pour les personnes morales**





# S'informer et participer

## ✓ 3 réunions publiques

- > **mardi 12 mars à Hardinvast** *(19h30-22h00 – salle des fêtes)*
- > **mardi 26 mars à Cherbourg-en-Cotentin** *(19h30-22h00 – salle Agora à l'espace culture)*
- > **mardi 2 avril à Cherbourg-en-Cotentin** *(19h30-22h00 – Espace René Le Bas)*

# S'informer et participer

## ✓ 6 permanences

- **Vendredi 15 mars :**
  - 9h à 12h → Mairie de Valognes
  - 14h à 17h → Mairie de Martinvast
- **Jeudi 21 mars :**
  - 9h à 12h → Mairie de Saint-Pierre-Eglise
  - 15h à 18h → Mairie déléguée de Sainte-Croix-Hague
- **Vendredi 22 mars :**
  - 9h à 12h → Mairie des Pieux
  - 14h30 à 17h30 → Mairie déléguée de Cherbourg-Octeville



# S'informer et participer

- ✓ **1 réunion 'table ronde' avec les structures associatives et politiques locales**
- ✓ **Exposition avec présence dans 4 centres commerciaux**

*(Les Eléis, Auchan-La Glacerie, Leclerc Tournaville, Leclerc Querqueville)*



Retrouvez toutes les modalités pratiques sur les supports de communications et sur [manche.fr](http://manche.fr)

# Les actions de diffusion

- ✓ **77 750 courriers** adressés aux foyers du Nord Cotentin
- ✓ **Flyers / Plaquettes / Affiches**
- ✓ **Kit de communication et courrier** adressés à 70 mairies et aux grands employeurs du Nord Cotentin
- ✓ **Mailing / Newsletters** adressés aux entreprises
- ✓ Information via les **bulletins municipaux** (sous réserve de disponibilité de place et de dates de diffusion compatibles)



# Les actions de diffusion

- ✓ **Panneaux** sur les routes départementales
- ✓ **Site internet : Manche.fr + liens sur les pages web des partenaires**
- ✓ **Achat d'espaces type bannières ou totem sur le web**
- ✓ **Publications réseaux sociaux**
- ✓ **Vidéos du projet sur manche.fr**



# Les actions de diffusion



- ✓ Spots radio
- ✓ Insertion dans presses locales
- ✓ Relation presse
- ✓ Affichage des dates de la concertation sur le **mobilier urbain** et les **bus de Cap Cotentin** et **panneaux à messages variables** des communes concernées
- ✓ **Tractage** de flyers à des endroits stratégiques





# Le contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin

## Un projet structurant pour le territoire

# Objectifs principaux

FLUIDIFIER LA CIRCULATION ET  
RENFORCER LA SÉCURITÉ



en favorisant la complémentarité et  
**l'intermodalité** des modes de transports  
(transports en commun, modes doux, aires  
de covoiturage, ...)

PARTICIPER À L'ATTRACTIVITÉ  
DU COTENTIN



En s'inscrivant dans le **désenclavement des territoires** pour que chacun et chacune puisse accéder avec facilité aux différents pôles d'emplois, services, centres de santé, loisirs et équipements de l'agglomération Le Cotentin.

# Objectifs principaux

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS DANS ET AUTOUR DE  
CHERBOURG-EN-COTENTIN



en offrant l'opportunité aux collectivités locales de **requalifier les espaces urbains** pour donner **plus de places aux mobilités actives**,  
en **réduisant la circulation** automobile dans le centre de Cherbourg-en-Cotentin et sur certains axes aux alentours,  
en **améliorant de la qualité de l'air et de l'environnement sonore** dans le centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin.

# Objectifs principaux

AMÉLIORER LA DESSERTE DES  
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



en facilitant les **accès des grands pôles d'emplois** (Orano à La Hague, EDF à Flamanville, Naval Group, ...) et des **zones d'activités en développement** (Bénécière, Les Fourches, ...)

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR  
DANS LE COTENTIN



en réduisant la circulation automobile traversant les zones urbanisées denses.

# Les caractéristiques générales



**15 Km** de route à 2x1 voie  
avec créneaux de dépassement



## Plusieurs options de fuseaux ouvertes

> 1 option à l'Est entre la commune déléguée de la  
Glacierie (Cherbourg-en-Cotentin) et Martinvast

> 6 options à l'Ouest entre Martinvast et la  
commune déléguée de Tonneville (La Hague)



**1 viaduc**  
de franchissement  
de la vallée de la Divette



# Contournement Sud-Ouest de Cherbourg-en-Cotentin Tous les Fuseaux

Carrefour avec  
Avenue M.SEMBLAT

RD 901

RD 16

**Cherbourg-en-Cotentin**

Carrefour  
Le Bacchus

Echangeur de Tonneville

Tonneville

Ste-Croix  
-Hague

RD 901

RD 16

6 propositions de  
fuseaux à l'ouest

RD 22

Le Bondet

Le Loup  
pendu

Le Pont

Carrefour  
des Pelles

RD 64

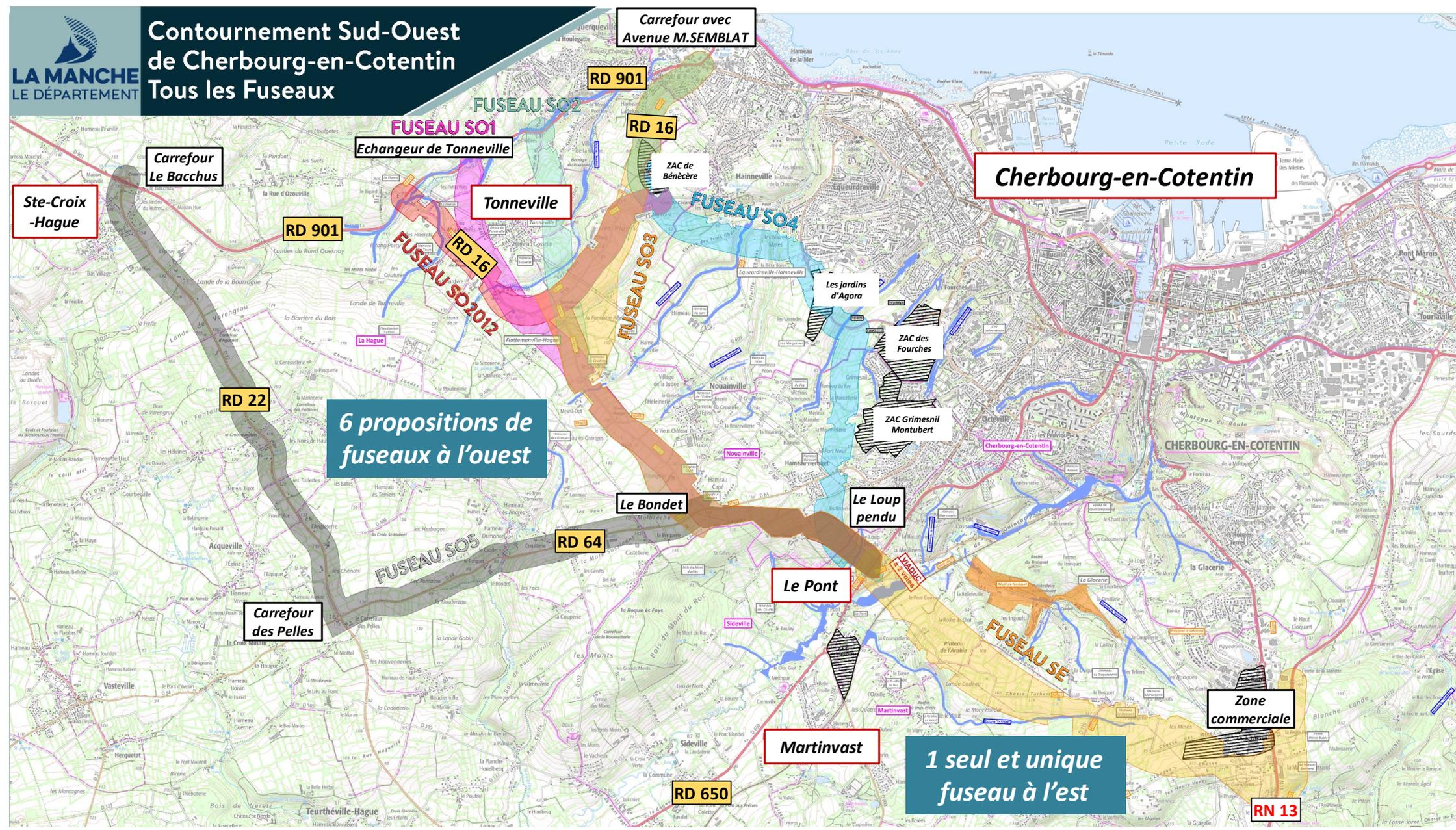
Martinvast

1 seul et unique  
fuseau à l'est

Zone  
commerciale

RD 650

RN 13



# Les caractéristiques générales

Selon les options proposées à la concertation préalable :



**17200 à 20300**

véhicules/jour attendus sur le secteur Est

**13300 à 16300**

véhicules/jour attendus sur le secteur Ouest

à la mise en service, en fonction des options retenues



**55 à 100**

millions d'euros TTC valeur 2023

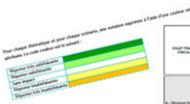
en fonction des options retenues

# Comparaison des options d'aménagements

Les options d'aménagements ont été comparées entre elles au regard de chacun des objectifs fixés pour le contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin.



*Retrouvez toutes les comparaisons dans le dossier de concertation*



	Option SE+ SO2012	Option SE+ SO1	Option SE+ SO2	Option SE+ SO3	Option SE+ SO4	Option SE+ SO5
1.1 - Qualité de l'air						
1.2 - Bruit						
1.3 - Qualité de l'eau						
1.4 - Qualité des sols						
1.5 - Qualité des paysages						
1.6 - Qualité de vie						
1.7 - Qualité des infrastructures						
1.8 - Qualité des services						
1.9 - Qualité des équipements						
1.10 - Qualité des aménagements						

	Option SE+ SO2012	Option SE+ SO1	Option SE+ SO2	Option SE+ SO3	Option SE+ SO4	Option SE+ SO5
1.1 - Qualité de l'air						
1.2 - Bruit						
1.3 - Qualité de l'eau						
1.4 - Qualité des sols						
1.5 - Qualité des paysages						
1.6 - Qualité de vie						
1.7 - Qualité des infrastructures						
1.8 - Qualité des services						
1.9 - Qualité des équipements						
1.10 - Qualité des aménagements						

	Option SE+ SO2012	Option SE+ SO1	Option SE+ SO2	Option SE+ SO3	Option SE+ SO4	Option SE+ SO5
1.1 - Qualité de l'air						
1.2 - Bruit						
1.3 - Qualité de l'eau						
1.4 - Qualité des sols						
1.5 - Qualité des paysages						
1.6 - Qualité de vie						
1.7 - Qualité des infrastructures						
1.8 - Qualité des services						
1.9 - Qualité des équipements						
1.10 - Qualité des aménagements						

	Option SE+ SO2012	Option SE+ SO1	Option SE+ SO2	Option SE+ SO3	Option SE+ SO4	Option SE+ SO5
1.1 - Qualité de l'air						
1.2 - Bruit						
1.3 - Qualité de l'eau						
1.4 - Qualité des sols						
1.5 - Qualité des paysages						
1.6 - Qualité de vie						
1.7 - Qualité des infrastructures						
1.8 - Qualité des services						
1.9 - Qualité des équipements						
1.10 - Qualité des aménagements						

	Option SE+ SO2012	Option SE+ SO1	Option SE+ SO2	Option SE+ SO3	Option SE+ SO4	Option SE+ SO5
1.1 - Qualité de l'air						
1.2 - Bruit						
1.3 - Qualité de l'eau						
1.4 - Qualité des sols						
1.5 - Qualité des paysages						
1.6 - Qualité de vie						
1.7 - Qualité des infrastructures						
1.8 - Qualité des services						
1.9 - Qualité des équipements						
1.10 - Qualité des aménagements						

# Donnez-nous votre avis ...



Que permettrait la réalisation du contournement pour le nord Cotentin?

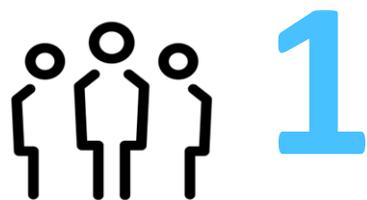
Que pensez-vous des propositions de fuseaux ?

Et si le contournement ne se fait pas, comment améliorer les déplacements dans le nord Cotentin?



# Et après ?

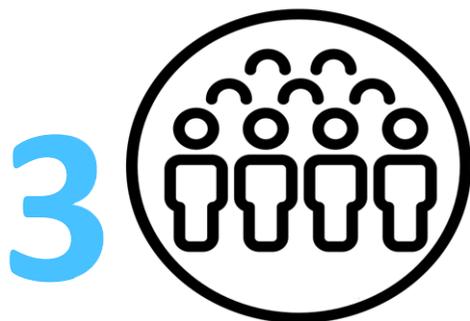
# A court terme



Le garant publie le bilan de la concertation préalable



Le responsable du projet répond aux enseignements de la concertation

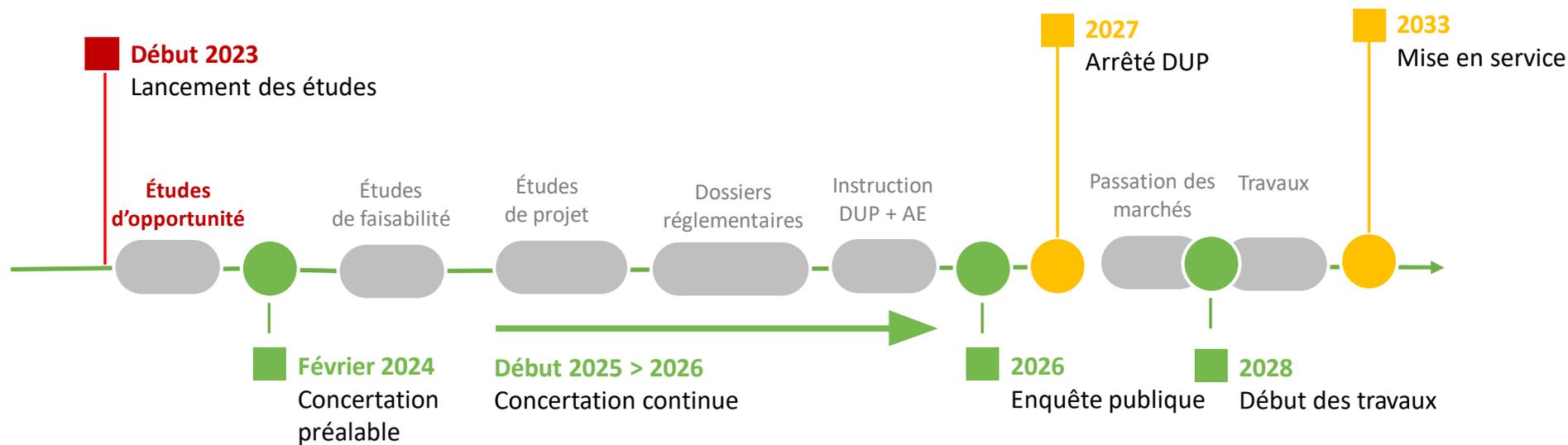


Le garant rend un avis sur la qualité de cette réponse



Si le projet se poursuit, la concertation avec le public se poursuit également, sous l'égide ou pas d'un garant de la CNDP

# Planning



Merci